

Nicholas Gregory Kernaz *Appellant*

v.

Her Majesty The Queen *Respondent*

INDEXED AS: R. v. KERNAZ

2019 SCC 48

File No.: 38642.

2019: October 18.

Present: Abella, Moldaver, Rowe, Martin and Kasirer JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR
SASKATCHEWAN

Criminal law — Controlled drugs and substances — Possession of controlled substances for purpose of trafficking — Accused charged with possession of methamphetamine and cocaine for purpose of trafficking — Trial judge acquitting accused on trafficking charges but convicting accused of lesser included offence of simple possession — Court of Appeal finding trial judge applied wrong legal test as to possession for purpose of trafficking and entering conviction on trafficking charges — Conviction upheld.

APPEAL from a judgment of the Saskatchewan Court of Appeal (Caldwell, Shwann and Barrington-Foote JJ.A.), 2019 SKCA 37, 377 C.C.C. (3d) 150, 439 D.L.R. (4th) 92, [2019] 7 W.W.R. 101, [2019] S.J. No. 153 (QL), 2019 CarswellSask 199 (WL Can.), setting aside the accused's acquittal for possession of methamphetamine and cocaine for the purpose of trafficking and entering a conviction. Appeal dismissed.

Thomas Hynes, for the appellant.

Wade McBride, Q.C., and *Kevin Wilson*, for the respondent.

Nicholas Gregory Kernaz *Appelant*

c.

Sa Majesté la Reine *Intimée*

RÉPERTORIÉ : R. c. KERNAZ

2019 CSC 48

N° du greffe : 38642.

2019 : 18 octobre.

Présents : Les juges Abella, Moldaver, Rowe, Martin et Kasirer.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DE
LA SASKATCHEWAN

Droit criminel — Drogues et substances désignées — Possession de substances désignées en vue d'en faire le trafic — Accusé inculpé de possession de méthamphetamine et de cocaïne en vue d'en faire le trafic — Accusé acquitté par la juge du procès des accusations de trafic mais déclaré coupable de l'infraction moindre et incluse de possession simple — Conclusion de la Cour d'appel portant que la juge du procès n'a pas appliqué la bonne analyse juridique à l'égard de la possession aux fins de trafic et inscription par la Cour d'appel d'une déclaration de culpabilité à l'égard des accusations de trafic — Déclaration de culpabilité confirmée.

POURVOI contre un arrêt de la Cour d'appel de la Saskatchewan (les juges Caldwell, Schwann et Barrington-Foote), 2019 SKCA 37, 377 C.C.C. (3d) 150, 439 D.L.R. (4th) 92, [2019] 7 W.W.R. 101, [2019] S.J. No. 153 (QL), 2019 CarswellSask 199 (WL Can.), qui a annulé l'acquittement de l'accusé à l'égard de la possession de métamphétamine et de cocaïne en vue d'en faire le trafic et inscrit une déclaration de culpabilité. Pourvoi rejeté.

Thomas Hynes, pour l'appelant.

Wade McBride, c.r., et *Kevin R. Wilson*, pour l'intimée.

The judgment of the Court was delivered orally by

Version française du jugement de la Cour rendu
oralement par

[1] ABELLA J. — The appeal is dismissed substantially for the reasons of the Court of Appeal.

[1] LA JUGE ABELLA — Le pourvoi est rejeté, essentiellement pour les motifs exposés par la Cour d'appel.

Judgment accordingly.

Jugement en conséquence.

Solicitors for the appellant: Gerrand Rath Johnson, Regina.

Procureurs de l'appelant : Gerrand Rath Johnson, Regina.

Solicitor for the respondent: Public Prosecution Service of Canada, Toronto.

Procureur de l'intimée : Service des poursuites pénales du Canada, Toronto.

ISSN 0045-4230

If undelivered, return to:
Library
Supreme Court of Canada
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0J1

En cas de non-livraison, retourner à :
Bibliothèque
Cour suprême du Canada
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0J1

Available from:
Library
Supreme Court of Canada
Ottawa, Ontario – Canada K1A 0J1
scr-rs@scs-csc.ca

En vente auprès de :
Bibliothèque
Cour suprême du Canada
Ottawa (Ontario) – Canada K1A 0J1
scr-rs@scs-csc.ca